

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00609
Numéro SIREN : 515 357 382
Nom ou dénomination : 8 33 GISEMENT 2

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt 20698

8'33 GISEMENT 2

**Société en Nom Collectif
au capital de 1 000 Euros**

**Siège Social :
ZAC Presqu'île de Keroman
Rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves
« Village entreprises »
56 100 LORIENT**

R.C.S LORIENT : 515 357 382

*****★*****

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR
LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 8'33 GISEMENT 2,
SOCIETE EN NOM COLLECTIF, EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

(Ce rapport contient 2 pages)

■ COMMISSARIAT AUX COMPTES
■ AUDIT

70, RUE ANITA CONTI
BP 387
56009 VANNES CEDEX
TÉL. 02 97 63 42 79
FAX. 02 97 40 30 88
audit@xoconseil.fr
www.xoconseil.fr



Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 5 décembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est, au moins égal au montant du capital social.

Fait à Vannes, le 7 décembre 2018,

Le Commissaire aux comptes,

XO AUDIT,

Hervé LE DONNANT.